COMMUNE DE L'HÔPITAL D'ORION

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 4 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le quatre du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de L'HÔPITAL D'ORION s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur le Maire Daniel LAFOURCADE, affichée et transmise par voie électronique le vingt-six août deux mille vingt-six et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Daniel LAFOURCADE, Françoise LAULHE Jean PINDAT, Françoise POIRIER, Didier BOULAN, Odile ESPADA, Nelly LOUSTAU, Emilie BOULAN, Bernard LAVIE-CAMBOT

Absents et excusés : Olivier COUILHEN, Pierre-Yves FONTAINE

Secrétaire de séance : Françoise POIRIER

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 16/07/2026
2. Délibération adhésion convention médecine
3. Délibération aide aux communes incendiées
4. Travaux sur le pont de l'Ariou d'Hourcabé
5. Jardin Public : choix du projet
6. Divers

1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 16/07/2026

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 16/07/2026. Après quelques explications sur certains points, aucune observation particulière n'a été formulée.

2/ Délibération adhésion convention médecine

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une nouvelle convention Santé et conditions de travail qui prévoit l'intervention de médecins du travail assistés d'une équipe pluridisciplinaire (conseillers de prévention, ergonomes, psychologues du travail, assistantes sociales, correspondants handicap).

Il propose l'adhésion à la convention Santé et conditions de travail proposée par le Centre de Gestion à compter du 01/10/2026

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer à compter du 1er octobre 2026 à la convention Santé au travail proposée par le Centre de Gestion,
- autorise le Maire à signer la convention proposée en annexe,
- précise que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

3/ Délibération aide aux communes incendiées

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.
Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de l'Hôpital d'Orion tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune de l'Hôpital- d'Orion contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500 € à la Protection civile,

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien financier, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

A l'unanimité Le Conseil Municipal :

- Approuve ce soutien financier de 500 €
- Habilite Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,
- Précise que les crédits sont suffisants

4/ Travaux sur le pont de l'Ariou d'Hourcabé

Le Maire présente le projet de réfection du pont de l'Ariou d'Hourcabé situé à la limite de la commune d'Orion et de l'Hôpital d'Orion

Des travaux de consolidation sont à prévoir et l'eau doit être déviée et canalisée.
Coût estimatif de l'opération : 7700 € ttc avec aide du CD64 et de la Fondation du patrimoine.

Il est convenu que ce sera la commune de l'hôpital d'Orion qui instruira le dossier de demande de subventions : une convention va être signée avec la commune d'Orion afin de stipuler l'ensemble de tous ces éléments et le reste à charge sera réglé à moitié par la commune d'Orion.

5/ Jardin Public : choix du projet

La solution N°2 est retenue :
- Avec ganivelles comme vu en proposition N°1
- Arbres sur le parking de l'aire de jeux en option.
- Le labyrinthe proposé par Pierre-Yves Fontaine sera positionné à côté du pèlerin.
- Pas de vigne.
- Parking mairie, dalle bétonnée sous le container à verre et places revégétalisés.
- Poubelles sur l'aire de jeux, à décider.
- Arbres de l'Eglise : à remplacer avec fosses plus importantes.
- Massif planté contre ganivelle en continu car plus facile à entretenir.
- Rénovation WC derrière la salle communale ok avec signalisation depuis le jardin public.

De fructueuses discussions, tout n'est pas décidé, l'affaire suit son cours.
Mr Le Maire va faire part de ces modifications à Pays Paysages.

6 /Divers

- Travaux chemin Estrem et aire de retournement au chemin Cambet réalisés.
- Stores mairie : devis Guichandut : 2614 € ttc